



Doctrine

LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS RÉCENTES EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4
par Bertrand Thoré, économiste, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES (C. Paris (14^e ch.), 4 mars 2005)	6
par Bertrand Thoré, économiste, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA BIOMÉTRIE DANS L'ENTREPRISE : QUAND L'INNOVATION SE HEURTE À LA CULTURE DE L'INTERDIT	7
par Éric Barbry et Ségolène Rouillé-Mirza, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA NOTION D'INVESTISSEMENT SUBSTANTIEL (À PROPOS DES QUATRE ARRÊTS DE LA CJCE DU 9 NOVEMBRE 2004)	9
par Laurence Tellier-Loniewski et Prisca Mauriello, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LES WEBLOGS "BE THE MEDIA" : LA RESPONSABILITÉ DES BLOGUEURS (2^e PARTIE)	12
par Romain Voillemot et Thomas Beaugrand, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : LE PROJET DE DÉCRET SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS (2^e PARTIE)	16
par Didier Gazagne, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
RESPONSABILISER LES DISTRIBUTEURS DE LOGICIELS PEER TO PEER (À PROPOS DE L'AFFAIRE MGM V. GROKSTER)	18
par Ariane Delvoie, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LES MARQUES ET LE DÉNIGREMENT SUR INTERNET (À PROPOS DE L'AFFAIRE BOSLEY MEDICAL INSTITUTE V. KREMER)	21
par Guillaume Jahan, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	

Dossier spécial Internet

LA CRÉATION DU TLD.EU : LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERNET DANS L'UNION EUROPÉENNE	23
par Marie-Emmanuelle Haas, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA RESPONSABILITÉ DES MOTEURS DE RECHERCHE DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITÉ DE VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES	26
Laurence Tellier-Loniewski et Alexandre Fiévée, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA PREUVE TECHNIQUE DANS LES CONTENTIEUX INFORMATIQUES	30
par Virginie Prat, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES DANS LE SECTEUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	32
par Doris L'hénoret-Marcellesi, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	

Base de vues juridiques – Alain Bensoussan

Jurisprudence

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	36
Commerce et industrie – Liberté du commerce et de la concurrence – Restrictions administratives ou conventionnelles – Conseil de la concurrence – a) Compétence – Respect des règles de concurrence – Accès ADSL – Fourniture en gros – Offre d'accès à Internet à haut débit – Conditions tarifaires – Comportement anticoncurrentiel – Effet de ciseau – Situation proche du monopole – b) Information du Conseil – Non-respect délibéré de l'injonction – Faute d'une gravité exceptionnelle – Sanction pécuniaire – Sanction proportionnée à l'importance de la faute	
(Note Brigitte Misse et Anne-Cécile Colas-Bernié) C. Paris (1 ^{re} ch., sect. H), 11 janvier 2005	

Sommaires de jurisprudence

REDRESSEMENT JUDICIAIRE – PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE – POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS – TRAVAIL – MARQUES	41
--	-----------